

Le directeur académique des services départementaux de
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Gestion collective

à

Affaire suivie par :
Nathalie REGNOUF
Tél. 03 69.20.93.11
Mél : nathalie.regnouf@ac-strasbourg.fr

Frédéric BOISSARD
Tél. 03.88.45.92.36
Mél : frederic.boissard@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006
67083 STRASBOURG Cedex

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de
circonscription du 1^{er} degré

Strasbourg, le **5 OCT. 2026**

Objet : Appel à candidatures pour les programmes d'échanges franco-allemands - Année scolaire 2027/2028

Référence : Note de service du 6/07/2026 BOEN n°30 du 23/07/2026

<https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo30/MENC2613145N>

Annexes : Formulaires de candidature (spécifiques à chaque programme)

La présente circulaire décrit les deux programmes d'échanges franco-allemands pour les enseignants du 1^{er} degré :

- l'échange national : Programme Elysée Prim
- l'échange de proximité

I. Programme Elysée Prim

Ce programme s'inscrit dans la politique menée par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école et de l'ouverture internationale des écoles.

1) Modalités

Durée : une année scolaire, renouvelable une fois consécutivement

Public concerné : Enseignants titulaires de l'enseignement public du 1^{er} degré, justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté révolus à partir de la date de titularisation lors de la prise de poste en Allemagne et enseignant à temps complet au moment du dépôt du dossier.

Opérateur : MEN – Dgesco, bureau des programmes et ressources pédagogiques (A3-3)

2) Objectifs

Développer l'enseignement de la langue allemande de l'école maternelle au collège et plus précisément dans le cadre de l'enseignement en DNL en allemand, notamment dans le cadre du réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues « Élysée ».

Faire bénéficier les élèves français de cours assurés par des enseignants allemands.

Permettre aux professeurs de bénéficier d'un approfondissement linguistique et culturel : les candidats au

programme s'engageant, à leur retour en France, à assurer des activités qui contribuent au développement de l'enseignement de l'allemand.

Participer à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.

Sensibiliser les différents acteurs :

- à l'importance d'une expérience de mobilité pour tout enseignant ;
- à l'intérêt d'une immersion prolongée dans le pays voisin ;
- à la richesse qu'apporte à un parcours professionnel une ouverture sur un autre système éducatif.

Œuvrer à la relance de l'enseignement de l'allemand en France et au rayonnement de la discipline.

Contribuer à pérenniser l'amitié et la coopération éducative franco-allemandes.

3) Informations administratives et rémunération

Les enseignants restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés par les services académiques sur les postes dont ils sont titulaires. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euro sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice de certaines fonctions est interrompu pendant l'année scolaire du programme. Pour l'ensemble de cette année scolaire, les enseignants bénéficient de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement.

Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France, dont il reste titulaire pendant deux années d'échange.

4) Organisation du service des enseignants français

Après une période d'observation devant permettre aux enseignants de se familiariser avec le système éducatif du pays d'accueil, chaque enseignant se verra attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres. Il enseignera exclusivement dans sa langue maternelle, mais des activités complémentaires pourront lui être confiées, avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou de l'éducation artistique, intervention possible dans les écoles maternelles/*Kindergärten*, élaboration de matériel pédagogique, formation des collègues allemands en langue française.

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre.

5) Procédure de candidature et informations complémentaires

Procédure de candidature

- Remplir le **formulaire 3** (candidature à un poste en Allemagne)
- Envoyer le dossier de candidature à l'IEN de circonscription avant le **8 janvier 2027**

Informations complémentaires

Descriptif du programme

<https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>

OFAJ - Enseigner dans une école primaire

<https://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>

Brochure bilingue : Informations sur les *Länder* en Allemagne

Webinaire

Pour les personnes intéressées un webinaire est proposé **le 18 novembre 2026 à 17h00**. Inscription :

<https://join.next.edudip.com/de/webinar/webinaire-dinformation-partir-en-allemand-avec-le-programme-elysee-prim/2923577>

II. Échange de proximité

Ce programme concerne exclusivement la zone frontalière. Il est mis en œuvre et géré par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, en lien avec le groupe d'experts de la conférence du Rhin supérieur « Échanges et coopération d'enseignants », ainsi qu'avec les partenaires éducatifs du Bade Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat.

1) Modalités

Durée : une année scolaire, avec possibilité de renouvellement (cas particulier des établissements avec conventions)

Public concerné : Enseignants titulaires de l'enseignement public du 1^{er} degré et en activité au moment du dépôt du dossier.

2) Objectifs

Cet échange permet d'accroître les compétences linguistiques et de développer les compétences interculturelles des enseignants qui s'engagent à leur retour dans l'académie à assurer l'enseignement de l'allemand dans leurs classes ou par échange de services, tel que le prévoit la convention État (Education nationale, Universités) Collectivités territoriales (Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace) portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

3) Informations administratives et rémunération

Les enseignants restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés par les services académiques sur les postes dont ils sont titulaires. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euro sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice de certaines fonctions est interrompu pendant l'année scolaire du programme.

Les participants bénéficieront d'une indemnité financée par le fonds commun abondé par les collectivités territoriales et le rectorat, et versée par le GIP-FCIP Alsace

- indemnité à taux plein pour les enseignants justifiant d'un changement de résidence (déménagement en Allemagne) pour la prise de fonction ;
- indemnité à mi-taux pour les enseignants ne changeant pas de résidence.

En cas de renouvellement de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 % par an.

En cas de passage du programme Elysée Prim à l'échange de proximité, ce qui correspond à un renouvellement, l'indemnité subit la règle de l'abattement de 25%.

Les enseignants dont la résidence personnelle se trouve dans la même agglomération que le lieu d'affectation ne bénéficieront d'aucune indemnité.

Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France, dont il reste titulaire pendant deux années d'échange.

4) Organisation du service des enseignants français

Après une période d'observation devant permettre aux enseignants de se familiariser avec le système éducatif du pays d'accueil, chaque enseignant se verra attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres. Il enseignera exclusivement dans sa langue maternelle, mais des activités complémentaires pourront lui être confiées, avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou

de l'éducation artistique, intervention possible dans les écoles maternelles/*Kindergärten*, élaboration de matériel pédagogique, formation des collègues allemands en langue française.

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre.

5) Procédure de candidature

- Remplir le **formulaire échange franco-allemand de proximité**
- Envoyer le dossier de candidature à l'IEN de circonscription avant le **8 janvier 2027**

Informations complémentaires

La participation au programme d'échange de proximité inclut trois mercredis de formation et de rencontre obligatoires :

- Réunion bilan le 16 juin 2027 à Erzdiözese Freiburg am Münsterplatz - Freiburg - Allemagne
- Réunion intermédiaire - Barcamp en 1^{ère} période 2027-2028 en France
- Réunion bilan en juin 2028 en France

Tous les enseignants faisant acte de candidature pour la première fois à l'un des deux programmes d'échange seront convoqués pour un entretien prévu le mercredi 20 janvier 2027 au cours duquel seront évaluées leur motivation, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur aptitude à s'adapter aux usages scolaires en vigueur en Allemagne et surtout leur volonté de contribuer, à leur retour en France, au développement de l'enseignement de la langue et de la culture allemandes.

La demande de renouvellement ne nécessite pas de passage devant la commission d'entretien.

Au retour en France, les participants seront convoqués pour un entretien qui portera sur un échange concernant les apports pédagogiques, culturels et linguistiques de l'échange. Ce sera l'occasion d'aborder les nouvelles perspectives de carrière s'offrant au candidat.

Je vous rappelle que, pour faire aboutir votre projet, vous pouvez compter sur l'appui du conseiller pédagogique en langues vivantes de votre circonscription.

Pour le directeur académique
L'adjointe au directeur académique chargé du 1^{er} degré



Marie ROGLER